



LA CHARTE DU RESEAU JATROREF

Janvier 2013

Le réseau JatroREF a pour objectif la construction de référentiels permettant de caractériser la viabilité socio-économique et la durabilité environnementale des filières paysannes de production d'agrocarburants à base de Jatropha en Afrique de l'Ouest. Il est animé par le bureau d'études associatif IRAM, en partenariat avec l'ONG GERES. JatroREF cherche à favoriser les échanges opérationnels entre porteurs de projets, et avec les acteurs institutionnels, la recherche et les organisations paysannes concernés directement par les enjeux liés au développement des agrocarburants locaux. La constitution de groupes de travail thématiques favorise la concertation et le partage d'expérience entre participants. Le réseau met également en œuvre des moyens d'étude dédiés. JatroREF diffuse ensuite l'information à un public plus large, à travers diverses publications - rapports d'étude, notes pédagogiques- et des ressources documentaires, accessibles sur son site Internet www.jatroref.org.

Préambule

L'accès à l'énergie en Afrique de l'Ouest est un enjeu crucial pour la lutte contre la pauvreté et constitue un des objectifs du Millénaire pour le Développement. L'accès à une source d'énergie fiable et accessible en zone rurale est indispensable pour la transformation des produits agricoles et le développement des activités économiques locales. Dans un contexte de précarité énergétique, les agrocarburants en culture paysanne peuvent contribuer à l'accès à l'énergie des populations rurales, à la réduction de la dépendance au pétrole ainsi qu'à la création d'emplois et au développement des zones rurales. Parmi les différentes cultures énergétiques, le Jatropha a suscité de l'intérêt de nombreux acteurs.

Le réseau JatroREF est né d'une initiative de l'Iram (www.iram-fr.org) et du GERES (www.geres.eu) qui, étant partenaires depuis 2009 pour la mise en œuvre d'un projet pilote de développement de filière Jatropha au Mali, ont rapidement ressenti un besoin d'information et de partage des expériences, afin de construire les connaissances et renforcer la mise en œuvre sur le terrain de filières paysannes. Les deux ONG ont constaté qu'il existait un même besoin parmi les acteurs concernés par le développement des filières paysannes Jatropha en filières locales ou domestiques en Afrique de l'Ouest (et principalement au Mali, Bénin, Burkina Faso et Sénégal, pays où il existe de nombreuses initiatives de développement de ces filières).

L'Iram et le GERES ont ainsi obtenu un financement de l'Union Européenne et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial pour la période 2011-2014, afin de mettre en place ce cadre d'information et d'échanges. Une visite en septembre et octobre 2011 auprès des différents acteurs au Mali, Sénégal, Burkina Faso et Bénin a permis d'identifier leurs attentes et leurs besoins. L'atelier de lancement du réseau s'est tenu en février 2012 à Ouagadougou. Au cours de cet atelier, des thèmes prioritaires de travail du réseau ont été définis et formalisés. Des règles de fonctionnement du réseau et de collaboration ont été discutées. Elles sont formalisées dans la présente charte.

1. Objectifs et principes du réseau

1.1. Objectifs et type d'activités

L'objectif du réseau JatroREF est de construire des référentiels permettant de caractériser la viabilité socio-économique et la durabilité environnementale des filières paysannes de production d'agrocarburants à base de Jatropha en Afrique de l'Ouest. Le réseau JatroREF vise à partager l'information et à renforcer le dialogue entre les porteurs de projet développant des filières paysannes d'agrocarburant à base de Jatropha, les décideurs publics et les organisations de la société civile.

La production d'information est effectuée à travers la conduite d'études et d'enquêtes, la capitalisation d'expériences par des visites auprès des acteurs et la tenue d'ateliers nationaux et régionaux réguliers, et la veille thématique. La diffusion est assurée en envoyant par mail des documents aux membres, en restituant les travaux lors des ateliers et en mettant à jour le site Internet www.jatroref.org, qui permet au plus grand nombre d'accéder à l'information.

1.2. Principes généraux

Le réseau cherche à apporter une information construite et éclairée sur des questions qui ont été identifiées par les membres du réseau.

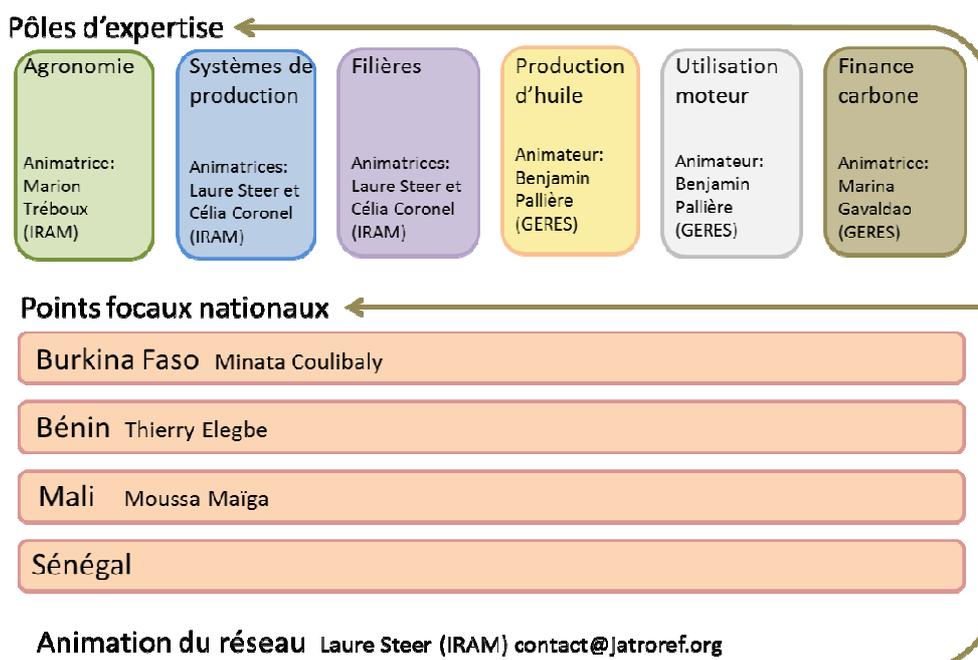
Le réseau s'efforce de fournir une information fiable, objective et basée sur des données de terrain vérifiées et synthétisées.

Le réseau est envisagé comme un espace de concertation et d'apprentissage, permettant l'échange d'information et d'expérience. Il doit fonctionner sur une base volontaire de partage et de mutualisation.

1.3. Statut

Le réseau JatroREF est une plateforme informelle, sans statut juridique. Il fonctionne grâce à l'autonomie et la diversité de ses membres, et leur volonté à collaborer.

2. Organisation et animation



L'animation est assurée entre 2011 et 2014 par l'IRAM en collaboration avec le GERES grâce à un cofinancement notamment de l'UE et du FFEM.

La coordination est assurée par l'IRAM ainsi que l'animation globale du réseau. Une animatrice IRAM facilite les échanges au sein du réseau, assure son développement, organise les différents événements du projet et est responsable de la publication des documents et des mises à jour sur le site internet du réseau.

Des points focaux nationaux (Bénin, Mali, Sénégal, Burkina-Faso), portés par structure locale mais sous responsabilité IRAM, facilitent les échanges au niveau national et jouent le rôle de relais sur le terrain de la cellule d'animation du projet (remontée à la cellule d'animation des informations du terrain et diffusion des informations produites au niveau des membres).

L'animation des pôles d'expertise est réalisée par des experts IRAM et GERES, spécialistes des thèmes développés au sein de ces pôles. Ces animateurs facilitent la structuration de la démarche tout en impliquant au maximum les membres du réseau et en veillant à une dynamique d'échange. Ils sont responsables de la rédaction des produits diffusés (rapports, synthèses) ainsi que leur qualité. Ils gèrent les espaces d'échanges dédiés aux pôles d'expertise sur le site internet du réseau.

3. Les activités du réseau

3.1. Activités des pôles d'expertise

Les thèmes de travail ont été définis lors de l'atelier régional de lancement du réseau en février 2012. Ils font l'objet de groupes collaboratifs de travail, aussi appelés pôle d'expertise.

Les 6 pôles d'expertise

Potentiel agronomique du Jatropha : rendre compte des conditions de culture réelles et des pratiques existantes au sein des exploitations familiales, dans différents contextes agro-écologiques (itinéraires techniques et potentiel de rendement, qualité des tourteaux comme engrais organique, parasites et ravageurs, potentiel pour les terres dégradées).

Jatropha et agriculture familiale : comprendre comment le Jatropha s'intègre dans les exploitations familiales, l'intérêt et la faisabilité pour les agriculteurs ainsi que les impacts sur les différents groupes sociaux et la sécurité alimentaire.

Les filières Jatropha : s'intéresser aux différentes filières existantes, aux relations entre les acteurs et aux résultats économiques et sociaux. Il s'agit également de mieux faire connaître le cadre politique, législatif et réglementaire de ces filières.

Production d'huile : améliorer l'accès au matériel d'extraction, améliorer les procédés et le suivi de la qualité de l'huile ; rendre compte des facteurs de rentabilité des unités d'extraction.

Utilisation de l'huile dans les moteurs : optimisation des conditions d'utilisation de l'huile dans les moteurs ; vulgariser les spécifications d'une norme de qualité.

Finance carbone : former et informer sur les différents mécanismes de la finance carbone, les opportunités et les risques associés ; s'intéresser aux différentes méthodologies, notamment la méthodologie SALM (Sustainable Agricultural Land Management) applicable au marché volontaire.

Chaque pôle d'expertise élabore sur cette base un plan d'action annuel, précisant les objectifs, les activités et les moyens à mettre en œuvre. Ces plans d'action sont soumis aux membres du pôle pour validation.

Chaque pôle d'expertise met ainsi en œuvre un ensemble d'activités en fonction des besoins, qui peuvent être :

- La conduite d'études de niveau national ou régional par des experts externes ou des stagiaires.
- La réalisation d'enquêtes plus ponctuelles auprès des porteurs de projet, par les animateurs, des stagiaires ou les points focaux.
- La synthèse des résultats de ces études et enquêtes, ainsi que leur validation par les acteurs concernés, est de la responsabilité des animateurs des pôles d'expertise (cf. 5.4).
- Un appui méthodologique des animateurs aux porteurs de projet, par exemple pour la collecte des données de terrain ou les essais technologiques.
- La facilitation des échanges entre acteurs : repérage des personnes ressource, identification des expériences pertinentes, mise en contact.
- L'organisation du débat technique, à distance ou lors des ateliers, à partir des résultats des enquêtes et études.
- L'organisation d'ateliers de formation.

3.2. Activités des points focaux

Les activités des points focaux dans chaque pays sont principalement :

- D'identifier et assurer un suivi des acteurs.
- De collecter des documents auprès des acteurs et d'en faire une première analyse.
- D'assurer le suivi des actualités et participer aux principaux événements organisés par les acteurs dans le pays (ateliers) et d'en faire le compte-rendu écrit.
- D'informer l'animatrice du réseau des sollicitations des membres relatives aux missions de JatroREF.
- De faciliter la diffusion d'informations auprès des acteurs nationaux.

3.3. Activités transversales

Les activités transversales sont mises en œuvre en premier lieu par l'animatrice du réseau. Elles concernent :

- La mise à jour du site internet (www.jatroref.org): actualités du réseau, événements marquants en lien avec les filières agrocarburants dans les pays, ressources documentaires. Les membres du réseau sont informés par l'animatrice par mail des mises à jour du site.
- L'organisation d'ateliers nationaux et régionaux annuels : état d'avancement des activités, restitution des travaux d'étude.
- La veille thématique mensuelle : principaux articles d'intérêt parus dans la presse et sur internet. L'inscription est ouverte à tous et se fait à partir du site internet, ou en contactant l'animatrice (contact@jatroref.org).
- Le bulletin d'information trimestriel : activités du réseau, interviews et focus sur des expériences de membres. L'inscription est ouverte à tous et se fait à partir du site internet, ou en contactant l'animatrice (contact@jatroref.org).

4. Participation au réseau

4.1. Types d'acteurs

Le réseau s'adresse à tous les acteurs concernés par le développement des filières Jatropha paysannes/locales en Afrique de l'Ouest.

Type d'acteur	Caractéristiques
Porteurs de projet	Structures privées, publiques ou parapubliques Mettent en œuvre des actions de développement de projets Jatropha en agriculture paysanne pour des filières domestique/locales
Centres de recherche	Mettent en œuvre des programmes de recherche ou de formation en lien avec les enjeux agrocarburant pour l'accès à l'énergie en Afrique de l'Ouest

Institutions publiques	Ministères ou agences en charge du développement des filières agrocarburant
Organisations paysannes	Directement concernées par la mise en œuvre de projet Jatropa Faitières nationales ou sous régionales
ONG et autres structures d'appui	ONG appuyant directement des porteurs de projet ONG de plaidoyer

4.2. Critères de participation

4.2.1. Pour tous les types d'acteur

Etre membre du réseau JatroREF signifie participer au minimum à un des pôles d'expertise, c'est-à-dire participer au cadrage des activités du pôle, au pilotage du groupe de travail. Concrètement cette participation peut prendre différentes formes : contribuer aux documents de travail et analyses, partager des informations et faciliter (dans les limites définies par cette charte) des visites et enquêtes pour permettre la collecte de données ; participer activement aux échanges et aux événements organisés.

4.2.2. Pour les porteurs de projet

Les projets participant au réseau doivent répondre à certains critères :

Opérationnalité avérée : le réseau base son activité en premier lieu sur les retours d'expérience du terrain. Cela implique que les membres soient des projets opérationnels : plantations productives existantes, collecte et achat des graines.

Volonté à participer à un processus collaboratif: la production de référentiels au sein du réseau nécessite un certain niveau d'engagement de la part des porteurs de projets. En retour de cet engagement, les porteurs de projets auront accès à des appuis, notamment : appui méthodologique, facilitation de contacts, formation, mise à disposition de stagiaires sur des thématiques communes à différents membres du réseau, visibilité.

Approvisionnement paysan : le réseau concentre ses travaux sur les filières paysannes, c'est-à-dire dont l'approvisionnement se fait par l'achat de graines à des exploitations agricoles familiales. Les porteurs de projet membres du réseau devront donc être basés sur ce mode de production/approvisionnement. Au cas où un projet présentant un autre mode de production (en régie par exemple) souhaite participer au réseau et présente des caractéristiques intéressantes pour les autres membres, sa participation pourra éventuellement et au cas par cas être prise en compte, avec l'accord des autres membres du réseau.

Filière domestique : le réseau JatroREF vise à analyser la contribution des filières locales d'agrocarburants au défi de la construction d'un meilleur accès à l'énergie en zone rurale en Afrique de l'Ouest. Cela implique que les porteurs de projet du réseau devront viser principalement des débouchés locaux ou nationaux. Des projets à visée exclusive d'export ne peuvent a priori pas être membres du réseau.

5. Règles de fonctionnement

5.1. Participation au réseau

La participation au réseau est volontaire et gratuite. Elle doit être demandée auprès des animateurs du réseau dans les pays ou de l'animatrice, et validée par les membres du pays concerné. La désinscription est effectuée par un mail à l'animatrice (contact@jatroref.org).

La participation au réseau permet aux membres :

- D'accéder et de contribuer à l'ensemble des échanges au sein du réseau.
- De participer aux ateliers organisés par le réseau et éventuellement aux formations, les frais étant pris en charge par le réseau.
- De bénéficier d'appuis de la part du réseau : appui méthodologique, mise en relation avec d'autres membres, mise à disposition de stagiaires sur des thèmes convenus avec le réseau.
- D'être membre d'un ou plusieurs pôles d'expertise : par souci d'efficacité, le nombre d'inscrits à un même pôle doit rester limité. La cellule d'animation se réserve le droit d'accepter la participation à un pôle donné au cas par cas. Le membre reçoit un identifiant et un mot de passe qui lui permettent d'accéder à l'espace privé du pôle d'expertise. Le membre peut ensuite commenter et valider les documents produits au sein d'un pôle (et éventuellement de les refuser) avant publication sur la partie grand public du site.

5.2. Engagements des membres

Les membres s'engagent à :

- Diffuser des informations exactes et fiables.
- Consulter et commenter au sein des pôles les documents produits par le réseau ; contribuer aux échanges.
- Diffuser les documents qu'ils ont produits (dans la mesure où ils sont publics) ou relayer l'information.
- Faciliter les visites sur le terrain par l'équipe d'animation et éventuellement des stagiaires, dans la mesure où ces visites sont organisées en collaboration avec l'animatrice et dans la mesure où elles n'entravent pas le bon déroulement de leurs activités.
- Respecter les règles de confidentialité et de diffusion de l'information (voir 5.4).
- Respecter pour les échanges au sein du réseau et les commentaires sur des documents un ton professionnel, cordial et constructif ; accepter la critique et les commentaires sur les documents produits et diffusés.
- Participer avec un esprit ouvert et constructifs aux événements du réseau.

5.3. Engagements de la cellule d'animation et des points focaux

La cellule d'animation s'engage à

- Faire respecter les principes de cette charte, notamment ceux en lien avec la publication des documents, leurs commentaires et les principes de confidentialité ;
- Respecter et prendre en compte la charge de travail des membres du réseau. Les sollicitations doivent se faire quand c'est nécessaire sans surcharger les membres ;
- Etre ouverte aux critiques et aux commentaires ;
- Vérifier la qualité de l'information avant diffusion, apporter des éclairages et des commentaires (si nécessaire des discussions bilatérales avec un membre seront engagées).
- Diffuser au sein du réseau les documents publiés ou relayés par le réseau ;

Les points focaux s'engagent à :

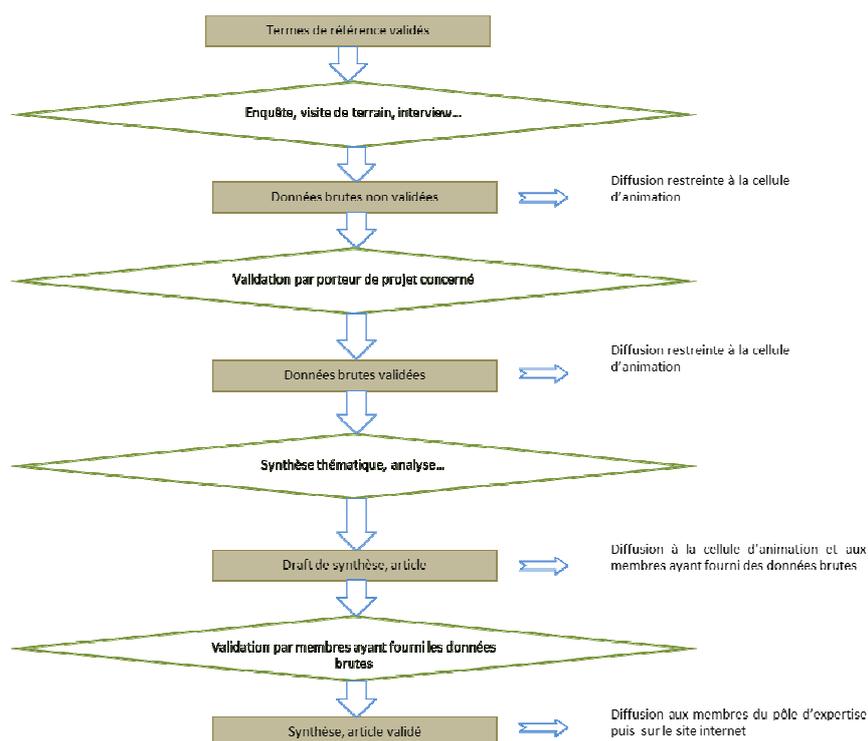
- Faire respecter les principes de cette charte. Ils informeront la cellule d'animation des éventuels problèmes ou manquements constatés.
- Respecter la mise en œuvre des activités prévues par le projet. Aucune activité non prévue ne pourra être entreprise sans avoir été au préalable validée par la cellule d'animation.
- Ne pas prendre position ni juger les actions des membres du réseau (neutralité).
- Etre particulièrement vigilant à la confidentialité des données. Les informations ne sont partagées uniquement avec la cellule d'animation.

5.4. Collecte et diffusion d'information

L'information diffusée est toujours une information traitée. La qualité de l'information diffusée engage la réputation du réseau JatroREF :

- Elle est vérifiée et validée ;
- Elle est analysée (remise dans son contexte, croisée avec plusieurs sources d'information) ;
- Elle est synthétisée et rendue claire et compréhensible en fonction des publics visés (rédaction de synthèses, notes, comptes rendus, supports de formation etc.).

5.4.1. Information collectée auprès des porteurs de projet



Toute collecte de données auprès des porteurs de projet et qui concerne directement leurs activités, aura au préalable fait l'objet d'une validation de termes de référence, précisant les objectifs poursuivis, les modalités et les moyens mis en œuvre, les données diffusables, la démarche de validation des résultats et leur utilisation/diffusion.

Les porteurs de projet sont en droit de ne pas partager certaines données stratégiques : ils décident eux-mêmes de ce qu'ils peuvent partager ou pas, tout en acceptant que la participation au réseau signifie être ouvert à une démarche collaborative et au partage d'expérience.

Les enquêtes seront effectuées par l'animatrice, les animateurs des pôles d'expertise, les points focaux (sous la responsabilité de la cellule d'animation) ou éventuellement par des stagiaires (sous la responsabilité des animateurs des pôles d'expertise) ou par le porteur de projet lui-même (avec un appui méthodologique des animateurs des pôles d'expertise).

Les données brutes collectées et les comptes rendus de visite ne seront pas diffusés dans le réseau. Les porteurs de projet doivent valider ces données avant leur utilisation pour la production de synthèses. Ils sont amenés à faire leurs commentaires sur les rapports d'étude et de stage les concernant directement.

Les documents synthétiques seront diffusés au préalable aux acteurs concernés pour commentaire avant d'être publiés au niveau du pôle d'expertise concerné puis sur la partie grand public du site.

5.4.2. Etudes plus large concernant plusieurs types d'acteurs

Cela concerne les études de terrain par exemple les études relatives aux systèmes de production. Dans ce cas, il s'agit d'effectuer auprès des différents partenaires :

- Une information préalable : partage des termes de référence et prise en compte des commentaires éventuels ;

- Relecture et commentaires des rapports d'étude ou de stage par le porteur de projet sur les éléments le concernant (prise en compte des corrections si le rapport contient des données erronées).

La responsabilité au final du contenu des rapports revient au réseau.

5.5. Gestion des documents publiés sur le site de JatroREF

5.5.1. Types de documents et espaces sur le site Internet

Sur le site internet, il existe deux types d'espace où des documents peuvent être publiés :

- Les espaces privés spécifiques des pôles d'expertise
- La partie grand public du site

Accès	Gestion/mise en ligne	Types de documents	Proposition	Validation
Espaces privés des pôles d'expertise				
Réservé aux membres du pôle d'expertise (identifiant et mot de passe)	Animateurs de pôle	Documents de cadrage du pôle : note de cadrage, plan de travail, liste des membres..	Animateur	Membres du pôle
		Documents de travail : version provisoire des comptes rendus et rapports, outils de collecte de données, termes de références des études	Animateur	Acteur concerné le cas échéant Puis membres du pôle
		Bibliographie : tout document qui, même si la qualité technique n'est pas suffisante pour être mis en ligne dans la partie grand public, peut enrichir les discussions.	Membres du pôle Animateur	Animateur
Espace grand public				
Ouvert	Animatrice du réseau	Documents finalisés diffusés par le réseau : note de synthèse, produits des pôles d'expertise, études réalisées	Animateur	Membres du pôle
		Documents bibliographiques (non produits par le réseau)	Animateur Membres du réseau	Animateur

Les membres d'un pôle d'expertise s'engagent à ne pas diffuser les documents mis en ligne dans les espaces privés.

5.5.2. Critères de diffusion des documents sur le site grand public

Le réseau JatroREF définit un ensemble de critères « minimaux » permettant d'évaluer la qualité des documents avant de les mettre en ligne :

- Le document publié doit être pertinent pour le débat et correspondre aux questions traitées par le projet.
- Le document doit provenir d'une source fiable et connue. L'auteur ou l'institution qui publie doit être une structure de recherche ou d'enseignement, ou une structure dont l'expérience dans le secteur est reconnue.
- Le document publié est de type publication scientifique, étude, ou document de capitalisation.
- Le document doit inclure : le contexte dans lequel le document a été élaboré et l'étude réalisée, les objectifs et la méthodologie utilisée.
- Les documents des projets à vocation de communication ne seront pas diffusés, ni les préconisations techniques spécifiques à un porteur de projet.

Dans tous les cas, la cellule d'animation est responsable des documents mis en ligne. Si un document proposé ne semble pas remplir tous les critères, ou si une discussion préalable sur certaines données ou résultats semblent nécessaire, la cellule d'animation engagera les discussions avec le membre du réseau concerné sur la valorisation la plus adaptée au document.

5.6. Règles de communication

- Les membres peuvent utiliser et diffuser les ressources issues de la partie grand public du site de JatroREF, en citant la provenance de ces documents. De la même façon, le réseau citera la provenance des documents et des photos utilisées. Pour les photos, autant que possible, le réseau cherchera à obtenir le consentement des personnes photographiées.
- Les échanges au sein du réseau doivent adopter un ton respectueux. Les insultes et la diffamation sont exclues et les critiques seront formulées sur le contenu mais pas en direction des personnes ou des institutions.
- Les membres veilleront à ne pas surcharger les boîtes mails des membres. Ils feront particulièrement à ne pas abuser de la fonction « répondre à tous » et à l'utiliser exclusivement lorsque le contenu s'adresse effectivement à tous les membres.
- L'utilisation du logo de JatroREF est strictement interdite en dehors des actions de communication prévues dans le projet Texte

Réseau animé par 

en partenariat avec



et avec l'ANADEB, la DGE Bénin et le CERPA Zou Collines (Bénin)



Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du projet JatroREF et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ni des autres partenaires financiers